

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - -

**Délibération cadre Economie Sociale et Solidaire - Volet Economie Social et Solidaire du Plan Métropolitain de Développement Economique - plan d'actions 2011 -2014**

Rapport de Mme la Présidente au Conseil de la Communauté : **ADOpte A L'UNANIMITE**

Le développement économique dynamique, innovant soucieux de cohésion sociale et créateur d'emplois porteurs de sens est une ambition que Lille métropole partage avec ses partenaires dans le cadre du Plan Métropolitain de Développement Economique adopté par délibération n°09 C 0181 du 29 mai 2009.

La ville intense et renouvelée que nous construisons sera attractive si nous favorisons la formation et l'implication du capital humain, une économie de proximité répondant aux besoins des entreprises et des résidents, la création d'emplois avec une exigence de responsabilité sociale et environnementale.

Comme l'affirme Edgard Morin : " Pour changer de cap, il faut associer mondialisation et démondialisation (par le retour aux économies de proximité), croissances et décroissances, développement et enveloppement (par le retour vers nos plus profondes nécessités intérieures) " .

L'économie sociale et solidaire, modèle économique à part entière dans une économie plurielle, contribue à ces économies de proximité et à cet autre mode de développement plus soutenable, en mettant le capital humain au centre de l'acte économique, gestionnaire et financier.

Lucrativité limitée, participation à une mission d'intérêt général et d'utilité sociale, gestion démocratique, hybridation des ressources financières, ancrage territorial, telles sont les caractéristiques des entreprises, des structures et des dynamiques de l'ESS, dont les acteurs revendiquent également la valeur ajoutée économique des activités menées.

Parce qu'elles répondent aux besoins locaux des populations et pas seulement à la seule solvabilité de la demande, la localisation des activités de l'ESS diffère de celle de l'économie capitaliste. Elle n'est pas le fruit d'une concurrence salariale et fiscale entre les territoires mais de la ressource identitaire que constitue le territoire, de l'existence d'un sentiment d'appartenance territoriale préalable et de solidarités héritées.

En orientant l'épargne locale des particuliers vers l'investissement local d'utilité sociale, en valorisant les savoir faire anciens par la réhabilitation et le maintien de métiers, en participant à la valorisation des patrimoines naturels, ainsi qu'à la protection de l'environnement à travers des activités d'éco construction, d'activités économes en énergie, de recyclage et de valorisation des déchets, en développant des activités de services à forte dimension relationnelle de proximité, y compris dans des zones enclavées

---

Pour transmission au représentant de l'Etat

Pour la Présidente  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué



Henri SEGARD

et déshéritées, en s'appuyant sur des monnaies locales complémentaires et sur l'engagement bénévole et citoyen, l'ESS enrichit le territoire et construit des systèmes locaux d'acteurs nouveaux autour de projets communs d'activités.

Lille métropole doit ainsi aborder de manière plus ambitieuse ce qu'elle a entrepris depuis 2002, avec sa prise de compétence en matière de développement économique et se donner pour objectif, dans le volet ESS de son Plan Métropolitain de Développement Economique, de valoriser de nouvelles compétences dans lesquelles l'ESS dispose d'une véritable expertise, de contribuer à l'émergence des nouvelles activités à forte utilité sociale, de créer des emplois de qualité non-délocalisables, d'accroître la cohésion sociale et l'attractivité de la métropole et de contribuer ainsi à un nouveau modèle de société.

Pour changer d'échelle, Lille métropole doit désormais s'affirmer et investir dans les cinq champs d'intervention prioritaires (recherche développement et innovation, accompagnement et expertise, financement, animation territoriale et transversale, formation) en tant que :

1/ animateur d'une politique métropolitaine de l'économie sociale et solidaire capable de mutualiser, de coordonner, de structurer les filières d'acteurs et de mailler le territoire, dans une perspective d'équité territoriale entre les communes et les huit territoires.

2/ chef de file dans l'innovation et l'anticipation de la réponse aux besoins du territoire, dans une perspective de transfert vers d'autres territoires voisins, compte tenu de son poids économique, social, culturel et scientifique .

Le mode de faire, marqué par la co-construction de la politique locale avec les acteurs de l'ESS, est tout aussi important que le contenu du plan d'actions. C'est pourquoi l'élaboration de cette délibération cadre s'est enrichie, d'une part, de neuf rencontres thématiques, au cours desquelles les acteurs de l'ESS des territoires ont pu exprimer leurs besoins et suggestions, lors d'une rencontre le 25 novembre 2010, en présence notamment d'élus communautaires, et d'autre part d'une contribution du conseil de développement de Lille Métropole et , d'une consultation du conseil de gouvernance du PMDE le 9 décembre 2010.

L'animation de cette politique sera dévolue, sous l'autorité du conseil de gouvernance du PMDE, à un comité métropolitain de l'ESS composé des représentants des acteurs de l'ESS, des partenaires publics et privés et d'élus de Lille métropole et de collectivités engagées dans l'ESS.

Le plan d'actions annexé à la délibération cadre " Changer l'Economie Sociale et Solidaire d'échelle pour changer l'économie métropolitaine de cap " découle des acquis de la période précédente notamment issus de la délibération n°06 C 0135 du 7 avril 2006 et de l'ensemble des travaux préparatoires. Il s'appuie sur les différentes délibérations marquant la progression de Lille métropole vers un développement durable au service des territoires et des habitants.

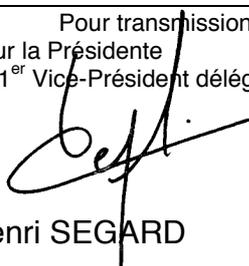
Ce plan d'actions met en oeuvre une stratégie renouvelée pour l'ESS:

1. Une stratégie plus globale de développement d'un véritable modèle économique, créatrice d'emplois de qualité. Notre ambition est d'appuyer la création, en 4 ans, de 3000 emplois pérennes dans l'économie sociale et solidaire.

Pour transmission au représentant de l'Etat

2

Pour la Présidente  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué




Henri SEGARD

2. Une stratégie qui facilite l'accès aux dispositifs et acteurs de droit commun au profit d'une économie plus solidaire. Notre ambition à travers un forum des acteurs pour une économie plus solidaire et un mode d'organisation plus transversal à l'intérieur de Lille métropole est d'aboutir à une véritable pollennisation de l'économie classique par le modèle économique de l'ESS.

3. Une stratégie qui vise à favoriser les interventions directes de Lille métropole (investissement au capital de SCIC, appel à projets, participation au programme d'investissement d'avenir..) et à construire la transversalité tant entre les services de Lille métropole qu'avec les communes. Notre ambition est de faire de Lille Métropole une vitrine de l'ESS.

Ce plan fera l'objet d'un dispositif d'évaluation permanent, pour accompagner la mise en oeuvre du projet au fur et à mesure. Cette évaluation produira un rapport annuel présenté au Conseil de gouvernance du Plan Métropolitain de Développement Economique. Cette évaluation sera basée sur des critères en lien avec les objectifs fixés dans la présente délibération et son annexe. Les critères d'évaluation devront satisfaire l'équilibre entre les trois dimensions de l'ESS : sa dimension économique, sa dimension de service d'utilité publique et sa dimension de contribution à une plus grande solidarité.

En ouvrant aujourd'hui un nouveau chapitre de son développement, Lille métropole entend accélérer encore sa mutation pour léguer aux générations futures une agglomération puissante et solidaire, généreuse et fraternelle, durable.

En conséquence, il vous est proposé, les commissions Economie, Logement, Urbanisme - Aménagement - Ville renouvelée et Vivre Ensemble consultées, d'approuver la délibération cadre sur la politique d'économie sociale et solidaire.

---

Pour transmission au représentant de l'Etat

Pour la Présidente  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué



Henri SEGARD



## EXTRAIT

Du Registre aux délibérations  
Du Conseil de la Communauté

### Réunion du CONSEIL du 28/01/2011

Nombre de membres en exercice : 170  
Date de la convocation à la réunion : 21 janvier 2011

**Présidente : Mme Martine AUBRY**  
(Secrétaire de Séance : Mr Sébastien COSTEUR)

**Présents : (148)** M. ADYNS, M. AISSI, M. AMIELH, M. ANDRE, Mme AUBRY, M. BAERT, M. BAILLOT, M. BARRET, M. BELIN, M. BENABBOU, M. BERNARD, M. BEZIRARD, Mme BIENCOURT, M. BLOT, M. BOCQUET, M. BODIOT, M. BOSSUT, Mme BOUCHART, M. BOUREL, M. BRAND, M. BREHON, Mme BRESSON, M. CACHEUX, M. CAMBIEN, M. CASTELAIN, M. CAUCHE, M. CAUDRON, M. CHARLET, M. COISNE, M. COLIN, M. COSTEUR, M. COUSIN, Mme CULLEN, M. DARMANIN, Mme DARNEL, M. DAVOINE, Mme DE CLERCQ, M. DE SAINTIGNON, M. DEBREU, M. DELABY, Mme DELACROIX, M. DELAHOUSSE, M. DELANNOY, M. DELEBARRE, M. DELRUE, Mme DEMESSINE, M. DERONNE, M. DEROO, M. DERUYTER, M. DESMARECAUX, M. DOJKA, M. DROART, M. DUBOIS, M. DUBUISSON, Mme DUHEM, M. DUJARDIN, M. DUQUENNE, M. Eric DURAND, M. DUSAUSOY, M. DUWELZ, M. ELEGEEST, Mme FABER, Mme FILLEUL, M. FOCART, M. FREMAUX, M. GABRELLE, M. GADAUT, M. GAUTHIER, M. GERARD, Mme GOUBE, M. GRIMONPREZ, M. GRUSON, M. HAESBROECK, M. HAYART, M. HENNO, M. HERBAUT, M. HOUSSIN, Mme HUVENNE, M. IFRI, M. JACOB, Mme JACQUOT, M. JANSSENS, M. JEGOU, Mme KECHEMIR, Mme KRIEGER, M. LANNOO, M. LEDOUX, M. LEFEBVRE, M. LEMOISNE, M. LEPRETRE, M. LESAFFRE, M. LIEVEQUIN, Mme LINKENHELD, M. MACQUET, M. MAIMOUNI, M. MARCHAND, Mme MASSIET-ZIELENSKI, M. MERTEN, M. MOLLE, M. MUNCH, M. MUTEZ, M. OLSZEWSKI, M. OURAL, M. PACAUX, M. PARGNEAUX, M. PASTOUR, M. PAU, M. PAUCHET, M. PAURON, M. PLANCKE, Mme PLOUVIER, M. PLUSS, M. PROVO, M. QUEVERUE, M. QUIQUET, M. RABARY, Mme REIFFERS, M. RENARD, Mme RINGOTTE, Mme ROCHER, M. RONDELAERE, Mme RUSQUART, M. SANTRE, Mme SARTIAUX, Mme SCHARLY, M. SEGARD, M. SERHANI, Mme SIX, M. SPRIET, Mme STANIEC WAVRANT, M. TARDY, M. TIR, M. TURPIN, M. VAN TICHELEN, Mme VANCOILLIE, M. VANDIERENDONCK, M. VERBRUGGE, M. VERCAMER, M. VERDONCK, M. VEROONE, M. VERSPIEREN, M. VIGNOBLE, M. WATTEBLED, M. WILLOCOQ, Mme WILLOQUEAUX, M. WOOD, M. ZOUTE,

**Excusés ayant donné pouvoir : (22)** Mme BOUDRY (pouvoir à M. DESMARECAUX), M. CODRON (pouvoir à M. DUBUISSON), M. DAUBRESSE (pouvoir à M. GERARD), M. DECOCQ (pouvoir à M. PAUCHET), M. DELEBARRE (pouvoir à M. DURAND), M. DESPIERRE (pouvoir à M. TIR), M. DUCROCQ (pouvoir à M. BERNARD), M. DURAND (pouvoir à M. CACHEUX), M. DUVAL (pouvoir à M. LEBAS), M. LEGRAND (pouvoir à Mme DUHEM), M. LOOSVELT (pouvoir à M. COUSIN), M. MASSART (pouvoir à M. LEPRETRE), Mme MAUROY (pouvoir à Mme DARNEL), Mme MULLIER (pouvoir à Mme REIFFERS), M. PICK (pouvoir à Mme GOUBE), Mme PINCEDE (pouvoir à M. PLUSS), M. REMORY (pouvoir à M. PAURON), M. RICHIR (pouvoir à M. VAN TICHELEN), Mme TELALI (pouvoir à M. CAUDRON), M. VANBELLE (pouvoir à M. DERUYTER), M. VICOT (pouvoir à M. VERDONCK), M. WAYMEL (pouvoir à M. PASTOUR)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - -

**Délibération cadre Economie Sociale et Solidaire - Volet Economie Social et Solidaire du Plan Métropolitain de Développement Economique - plan d'actions 2011 -2014**